



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 20 octobre 2011



Statistique en matière d'asile

3^{ème} trimestre 2011

Synthèse

5513 demandes d'asile ont été déposées au cours du troisième trimestre 2011, soit 1,6 % de plus qu'au trimestre précédent. A nouveau, le principal pays de provenance a été l'Erythrée avec 661 demandes, et ce, malgré la diminution des demandes par rapport au dernier trimestre (- 42,8 %). Une baisse a également été constatée concernant la Tunisie (- 17,4 %). Quant aux demandes en provenance du Nigéria, elles ont à nouveau progressé (+ 46,4 %), ce qui fait remonter le pays à la troisième place. Le nombre des demandes d'asile ayant pu être réglées en première instance a augmenté de 21,9 % par rapport au trimestre précédent. 989 personnes ont pu être transférées vers un autre Etat Dublin, soit 11,8 % de plus qu'au deuxième trimestre 2011. L'effectif des demandes en suspens a légèrement augmenté par rapport au trimestre dernier et s'élève aujourd'hui à 11 448 demandes (+ 353 demandes, + 3,2 %).

Au troisième trimestre 2011, 5513 demandes d'asile ont été introduites en Suisse, soit 89 (1,6 %) de plus qu'au trimestre précédent et 1587 de plus qu'au troisième trimestre 2010, au cours duquel on en avait enregistré 3926. La plupart des demandes (2042 ou 37,0 % de celles reçues au cours du troisième trimestre) ont été enregistrées en septembre. Par expérience, le nombre de demandes déposées en automne est supérieur à la moyenne (pic automnal).

A nouveau, le principal pays de provenance, au cours du troisième trimestre, a été l'Erythrée avec 661 demandes (- 495 demandes, - 42,8 %). Comme au trimestre dernier, la Tunisie se trouve au deuxième rang (653 demandes, - 138 demandes, - 17,4 %). Le Nigéria occupe la troisième place (502 demandes, + 159 demandes, + 46,4 %), suivi de l'Afghanistan (390 demandes, + 175 demandes, + 81,4 %). L'évolution des demandes d'asile concernant les trois principaux pays de provenance résulte essentiellement de la situation dans l'espace méditerranéen. En effet, la route migratoire reliant la Libye à l'Italie (Lampedusa) par la Méditerranée centrale était à nouveau ouverte depuis la fin mars jusqu'à la mi-août. Au printemps, un certain nombre d'Erythréens ont emprunté cette route pour rejoindre l'Europe. Plusieurs d'entre eux ont poursuivi leur voyage jusqu'en Suisse. En outre, le nombre des regroupements familiaux est toujours aussi élevé : les Erythréens qui se sont vu accorder le statut de réfugié en Suisse ont le droit d'y faire venir leur conjoint et leurs enfants. Puis, au cours de l'été, de plus en plus de Nigériens ont emprunté la route migratoire via la Méditerranée centrale, certains poursuivant leur migration vers la Suisse.

Actuellement, l'Afghanistan représente, à l'échelle européenne, le pays de provenance principal des requérants d'asile. Le nombre de demandes de ressortissants afghans s'est amplifié au cours des derniers mois dans la plupart des pays de destination européens, tout comme en Suisse.

Le débarquement de Tunisiens au sud de l'Italie s'est déroulé en deux phases. La première phase s'est étendue de février à avril 2011, la seconde d'août à la mi-septembre 2011. Bien que les autorités italiennes ont pu rapatrier en Tunisie une grande partie des personnes arrivées lors de la seconde phase, la majorité de celles arrivées lors de la première phase est toujours en Europe. Quelque 12 000 d'entre elles sont en possession d'un titre de séjour italien pour raisons humanitaires qui expirera au printemps 2012. Peu de Tunisiens ont trouvé un emploi en Italie, ce qui s'est traduit par de nouvelles émigrations en direction de la France et de la Suisse (653 demandes au 3^{ème} trimestre). Depuis la mi-septembre 2011, les débarquements massifs se sont arrêtés en Méditerranée centrale. Il est actuellement difficile d'estimer s'il s'agit là d'un apaisement durable de la situation. Tout dépend de l'amélioration éventuelle de la situation dans les Etats nord-africains - et plus précisément en Libye - et de la rapidité de cette amélioration.

Le nombre de demandes d'asile de personnes originaires de la plupart des Etats arabes a augmenté au troisième trimestre 2011.

A l'exception de la Syrie, cet accroissement est cependant resté plutôt modéré : Egypte 21 demandes (- 7 demandes, - 25,0 %), Algérie 170 demandes (+ 29 demandes, + 20,6 %), Yémen 16 demandes (+ 13 demandes), Libye 97 demandes (+ 28 demandes, + 40,6 %), Maroc 102 demandes (+ 11 demandes, + 12,1 %) et Syrie 253 demandes (+ 118 demandes, + 87,4 %). Les pays de provenance figurant parmi les plus importants dans les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM) sont la Chine avec 229 demandes (+ 72 demandes, + 45,9 % ; dont plus de 90 % proviennent de Tibétains), la Somalie avec 195 demandes (+ 43 demandes, + 28,3 %), l'Algérie avec 170 demandes (+ 29 demandes, + 20,6 %), l'Irak avec 157 demandes (+ 39 demandes, + 33,1 %) et la Serbie avec 150 demandes (+ 24 demandes, + 19,0 %).

Le classement par régions se présente comme suit : au troisième trimestre 2011, 40,9 % des requérants d'asile provenaient du Maghreb, du Proche-Orient et du Moyen-Orient ainsi que de la Turquie, 37,9 % d'Afrique subsaharienne, 6,0 % du sud-est de l'Europe, 5,3 % des Etats de la CEI, 2,4 % du sous-continent indien et 7,4 % du reste du monde.

Cas réglés et effectif en cours de décision d'asile

Au troisième trimestre 2011, 5511 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 990 (21,9 %) de plus qu'au trimestre précédent. 1309 personnes ont obtenu l'asile. Au trimestre dernier, le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 25,9 % et a donc augmenté par rapport au deuxième trimestre 2011 (19,5 %). 2739 décisions de non-entrée en matière ont été rendues, dont 2054 dans le cadre de la procédure Dublin (possibilité de transférer le requérant dans un autre Etat considéré comme compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). De plus, 1001 demandes ont été rejetées et 462 classées, étant devenues sans objet. Les demandes d'asile sur lesquelles l'ODM n'entre pas en matière sont traitées en priorité. Il en va de même de celles émanant de personnes dont le transfert dans un Etat Dublin est envisagé. Entre le deuxième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2011, l'effectif en cours de décision (demandes d'asile en suspens en première instance) a progressé de 353 demandes, passant à 11 448 (+ 3,2 %).

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin régit la compétence de chaque Etat Dublin en matière de procédure d'asile. Suite à une décision négative, un requérant ne doit plus avoir la possibilité d'introduire une nouvelle procédure dans un autre Etat Dublin. Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 30 septembre 2011, la Suisse a demandé à d'autres Etats Dublin de reprendre 6274 personnes, estimant que ces Etats étaient compétents pour traiter la demande d'asile de ces personnes. Dans 4721 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée ; dans 1115 cas, la requête a été rejetée. 2583 personnes ont déjà pu être transférées par voie aérienne ou terrestre dans les Etats Dublin compétents.

De son côté, la Suisse a reçu pendant la même période 1080 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin. Elle en a accepté 624 et rejeté 431 autres. 324 personnes ont déjà été transférées dans notre pays.

Départs par voie aérienne

Durant les neuf premiers mois de 2011, 6692 personnes ont quitté la Suisse par voie aérienne sous la surveillance des autorités. 70,4 % d'entre elles relevaient du droit sur l'asile (loi sur l'asile, LAsi ; 4708 départs) et 29,6 % du droit des étrangers (loi fédérale sur les étrangers, LEtr ; 1984 départs). 2336 personnes ont été transférées par voie aérienne dans les Etats Dublin compétents (procédure de sortie Dublin). 2125 étrangers (31,8 %) ont quitté la Suisse de manière autonome et 4567 (68,2 %) dans le cadre d'un renvoi contrôlé. Parmi ces derniers, 4338 ont fait l'objet d'une escorte policière jusqu'à l'embarquement sur un vol de ligne. Pour 229 personnes, une escorte jusque dans l'Etat de destination par des agents de police spécialement formés à cet effet a été nécessaire à bord d'un vol de ligne ou d'un vol spécial.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin sept. 2010	Fin sept. 2011	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	36'334	38'597	6.2
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	12'174	14'711	20.8
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	8'002	11'448	43.1
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	4'172	3'263	-21.8
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	23'706	23'453	-1.1
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	10'378	10'151	-2.2
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	10'179	9'511	-6.6
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	2'283	2'927	28.2
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	866	864	-0.2
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	323	364	12.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	323	364	12.7
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	131	69	-47.3
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	7'239	7'071	-2.3
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	4'159	3'687	-11.3
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	3'546	3'027	-14.6
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	613	660	7.7
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	2'022	2'081	2.9
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	1'508	1'574	4.4
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	514	507	-1.4
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	584	475	-18.7
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	474	828	74.7
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	25'321	26'346	4.0
Réfugiés permis B	Fin du mois	7'205	9'085	26.1
Réfugiés permis C	Fin du mois	18'116	17'261	-4.7
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	68'894	72'014	4.5

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

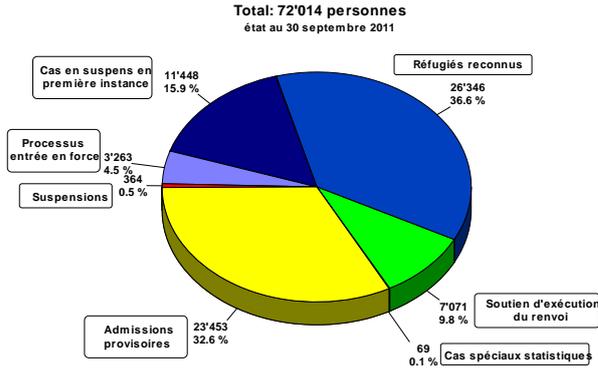
²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de août 2011.

Flux

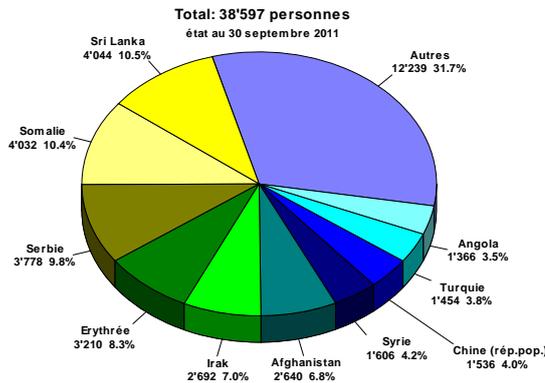
Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2011	Trim. 3/2011	+/- en %
		2010	2011	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	2'062	2'279	10.5
	Année	4'685	6'194	32.2
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	2'305	1'267	-45.0
	Année	5'787	7'077	22.3
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	5'424	5'513	1.6
	Année	11'170	15'308	37.0
Cas réglés en première instance	Trimestre	4'521	5'511	21.9
	Année	16'973	14'143	-16.7
Décisions positives	Trimestre	796	1'309	64.4
	Année	2'853	2'818	-1.2
Décisions négatives	Trimestre	1'173	1'001	-14.7
	Année	5'614	3'278	-41.6
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	2'108	2'739	29.9
	Année	7'516	6'862	-8.7
Radiations	Trimestre	444	462	4.1
	Année	990	1'185	19.7
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	2'059	2'429	18.0
	Année	4'465	6'274	40.5
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	362	353	-2.5
	Année	965	1'080	11.9
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'326	2'012	51.7
	Année	3'946	4'721	19.6
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	212	188	-11.3
	Année	615	624	1.5
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	Trimestre	1'355	2'054	51.6
	Année	5'090	4'794	-5.8
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	885	989	11.8
	Année	2'058	2'583	25.5
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	116	98	-15.5
	Année	379	324	-14.5
Admissions provisoires	Trimestre	799	875	9.5
	Année	4'090	2'400	-41.3
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	603	615	2.0
	Année	3'215	1'678	-47.8
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	196	260	32.7
	Année	875	722	-17.5
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'037	788	-24.0
	Année	3'218	2'440	-24.2
Réexamens	Trimestre	437	391	-10.5
	Année	1'011	1'251	23.7
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	429	344	-19.8
	Année	995	1'192	19.8
Révocations et extinctions asile	Trimestre	463	261	-43.6
	Année	2'105	1'345	-36.1
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	624	447	-28.4
	Année	2'153	1'583	-26.5
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	674	463	-31.3
	Année	2'251	1'557	-30.8
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	625	400	-36.0
	Année	2'034	1'392	-31.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	Trimestre	8	17	112.5
	Année	38	33	-13.2
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	Trimestre	41	46	12.2
	Année	179	132	-26.3

Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	4'932	5'761	16.8
	Année	16'690	14'828	-11.2
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'803	2'042	13.3
	Année	5'855	5'230	-10.7
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'076	1'140	5.9
	Année	4'057	3'221	-20.6
Autres sorties du processus asile	Trimestre	2'053	2'579	25.6
	Année	6'778	6'377	-5.9
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	772	838	8.5
	Année	3'582	2'650	-26.0
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	171	147	-14.0
	Année	657	461	-29.8
Documents obtenus	Trimestre	535	579	8.2
	Année	2'369	1'831	-22.7
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	2'962	3'135	5.8
	Année	7'937	8'886	12.0
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	518	626	20.8
	Année	1'560	1'575	1.0
Renvois pays d'origine	Trimestre	723	763	5.5
	Année	2'066	2'176	5.3
Renvois pays tiers	Trimestre	25	34	36.0
	Année	226	94	-58.4
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	1'696	1'712	0.9
	Année	4'085	5'041	23.4

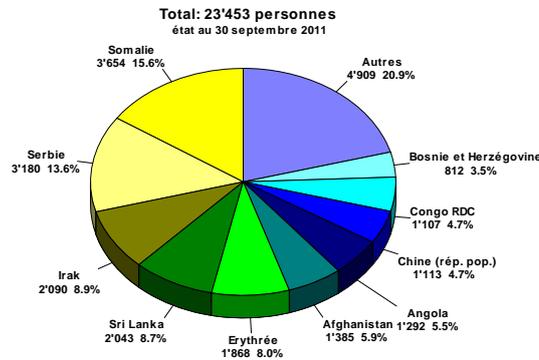
Effectifs



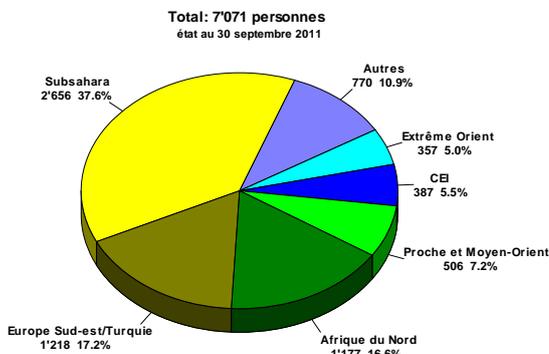
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



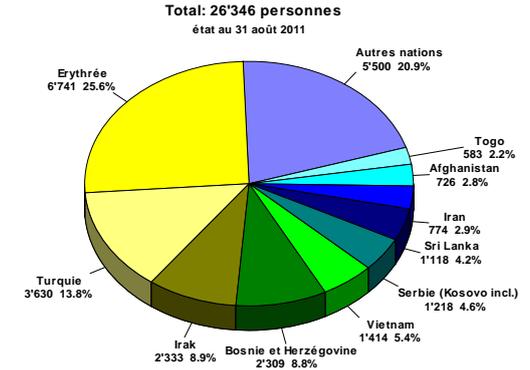
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



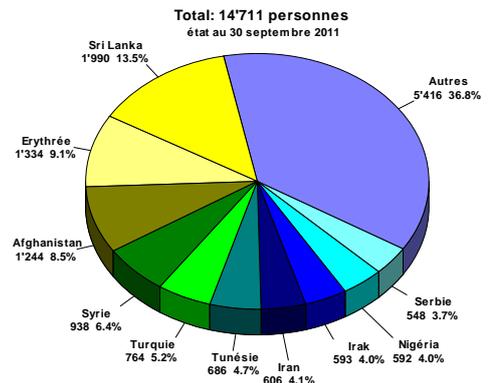
Admissions provisoires: pays de provenance



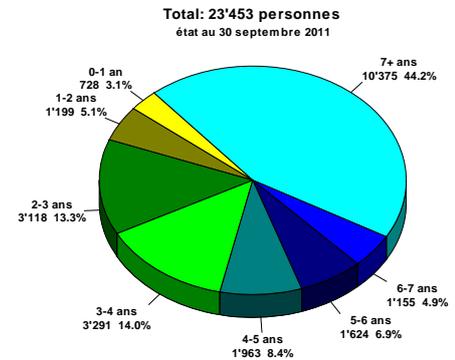
Soutiens à l'exécution du renvoi: régions



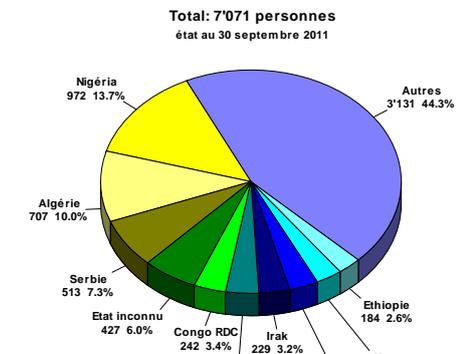
Réfugiés reconnus: pays de provenance



Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

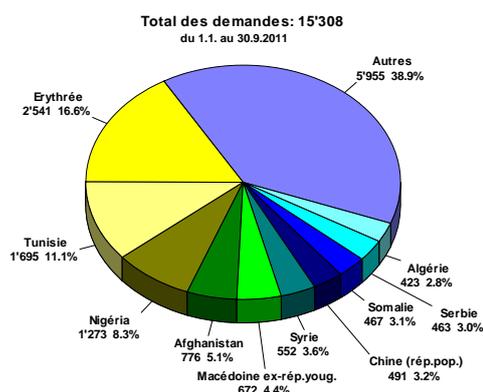
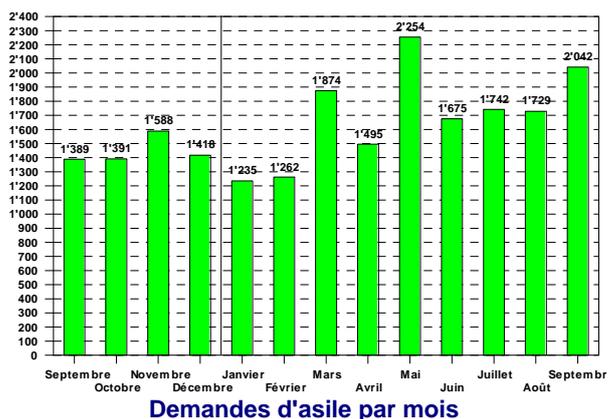
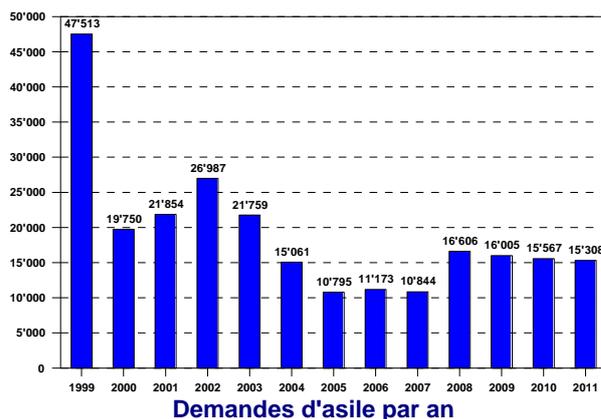


Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile

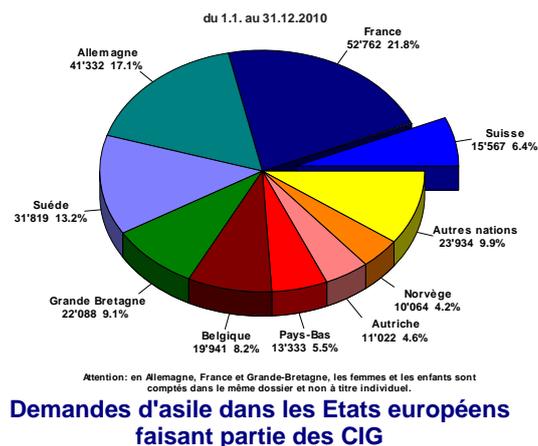
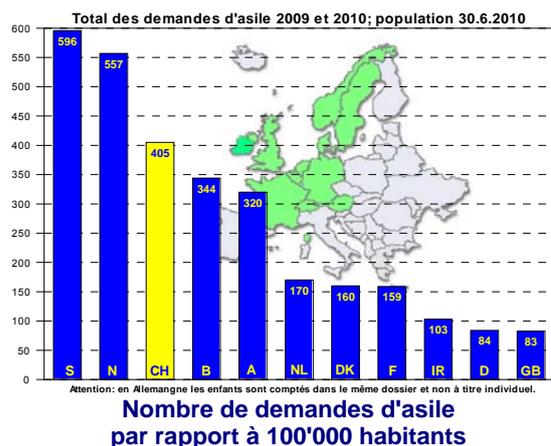


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

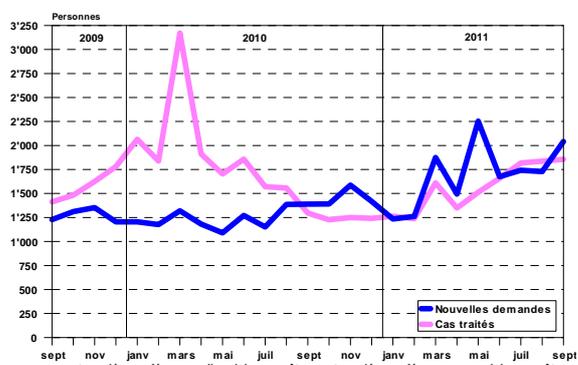
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 3 ^{ème} trimestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à sept. 2011	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	661	12.0	-495	-42.8	2'541	16.6	1'277	101.0
2	Tunisie	653	11.8	-138	-17.4	1'695	11.1	1'479	684.7
3	Nigéria	502	9.1	159	46.4	1'273	8.3	-70	-5.2
4	Afghanistan	390	7.1	175	81.4	776	5.1	259	50.1
5	Syrie	253	4.6	118	87.4	552	3.6	226	69.3
6	Chine (rép. pop.)	229	4.2	72	45.9	491	3.2	238	94.1
7	Somalie	195	3.5	43	28.3	467	3.1	221	89.8
8	Algérie Kosovo	170	3.1	29	20.6	423	2.8	138	48.4
9	Irak	157	2.8	39	33.1	379	2.5	-141	-27.1
10	Serbie	150	2.7	24	19.0	463	3.0	-164	-26.2
	Autres	2'153	39.1	63	3.0	6'248	40.8	675	12.1
	Total	5'513	100.0	89	1.6	15'308	100.0	4'138	37.0

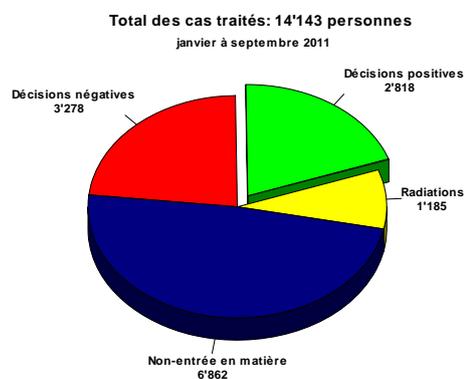
Demandes d'asile en comparaison internationale



Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance

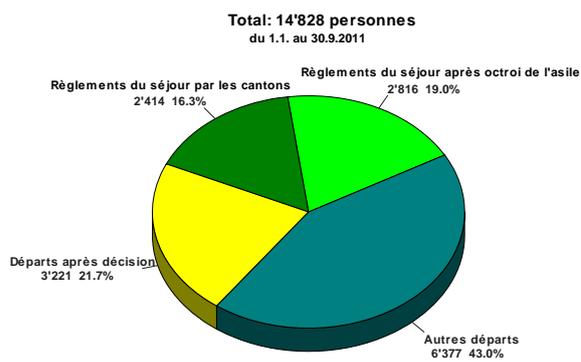
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2011	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'309	23.8	513	64.4	2'818	19.9	-35	-1.2
taux moyen de reconnaissance	25.9	-	19.5	-	21.7	-	17.9	-
Décisions négatives	1'001	18.2	-172	-14.7	3'278	23.2	-2'336	-41.6
Non-entrées en matière (NEM)	2'739	49.7	631	29.9	6'862	48.5	-654	-8.7
Radiations	462	8.4	18	4.1	1'185	8.4	195	19.7
Total	5'511	100.0	990	21.9	14'143	100.0	-2'830	-16.7
Demandes en suspens	11'448	-	353	3.2	11'448	-	3'446	43.1

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 3 ^{ème} tri- mestre 2011	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à sept. 2011	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	788	-249	-24.0	2'440	-778	-24.2
Révocations et extinctions asile	261	-202	-43.6	1'345	-760	-36.1

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties
du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après
soutien à l'exécution du renvoi

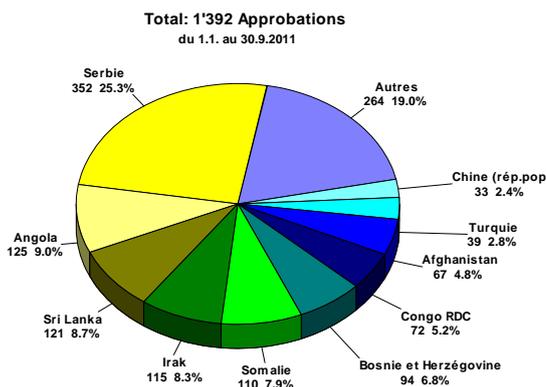
Règlements du séjour

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2011	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2011	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'321	534	67.9	2'816	-23	-0.8
Admissions provisoires	875	76	9.5	2'400	-1'690	-41.3
AP LAsi et LEtr	615	12	2.0	1'678	-1'537	-47.8
AP avec qualité de réfugié	260	64	32.7	722	-153	-17.5
Règlements de police des étrangers ¹⁾	157	-66	-29.6	573	-5	-0.9
Règlements cas de rigueur ²⁾	419	-211	-33.5	1'423	-656	-31.6
Autres règlements	145	-10	-6.5	408	49	13.6
Total	2'917	323	12.5	7'620	-2'325	-23.4

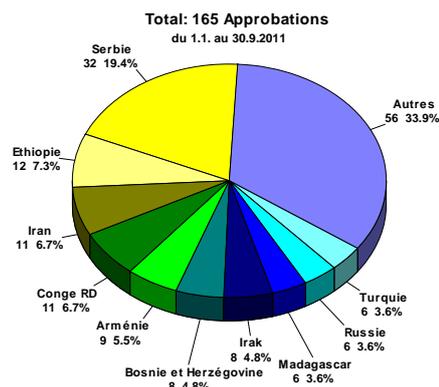
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 84, al. 5, LEtr
principales nationalités



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 14, al. 2, LAsi
principales nationalités

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2011	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2011	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	400	-225	-36.0	1'392	-642	-31.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	63	14	28.6	165	-52	-24.0
procédure d'asile pendante	17	9	112.5	33	-5	-13.2
procédure d'asile close	46	5	12.2	132	-47	-26.3
Total	463	-211	-31.3	1'557	-694	-30.8

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile par nation

	Nationalité	Règl. et sorties 3 ^{ème} tri- mestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à sept. 2011	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Erythrée	1'155	20.0	552	91.5	2'339	15.8	12	0.5
2	Tunisie	826	14.3	541	189.8	1'217	8.2	930	324.0
3	Serbie	377	6.5	3	0.8	1'140	7.7	-422	-27.0
4	Nigéria	355	6.2	-66	-15.7	1'294	8.7	-414	-24.2
5	Macédoine ex-Rép.youg.	205	3.6	-92	-31.0	567	3.8	232	69.3
6	Irak	200	3.5	-8	-3.8	594	4.0	-419	-41.4
7	Algérie	173	3.0	51	41.8	406	2.7	16	4.1
8	Somalie	173	3.0	-46	-21.0	571	3.9	-113	-16.5
9	Sri Lanka	159	2.8	-39	-19.7	521	3.5	-90	-14.7
10	Turquie	140	2.4	-22	-13.6	439	3.0	-213	-32.7
	Autres	1'998	34.7	-45	-2.2	5'740	38.7	-1'381	-19.4
	Total	5'761	100.0	829	16.8	14'828	100.0	-1'862	-11.2

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi par nation

	Nationalité	Sorties 3 ^{ème} tri- mestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à sept. 2011	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigéria	378	12.1	-121	-24.2	1'451	16.3	448	44.7
2	Tunisie	248	7.9	153	161.1	418	4.7	312	294.3
3	Serbie	219	7.0	-20	-8.4	718	8.1	-89	-11.0
4	Macédoine ex-Rép.youg.	207	6.6	42	25.5	441	5.0	97	28.2
5	Albanie	170	5.4	41	31.8	398	4.5	180	82.6
6	Kosovo	143	4.6	43	43.0	332	3.7	-70	-17.4
7	Algérie	103	3.3	5	5.1	299	3.4	50	20.1
8	Etat inconnu	80	2.6	0	0.0	242	2.7	2	0.8
9	Turquie	78	2.5	5	6.8	210	2.4	38	22.1
10	Géorgie	75	2.4	-18	-19.4	261	2.9	-41	-13.6
	Autres	1'434	45.7	43	3.1	4'116	46.3	22	0.5
	Total	3'135	100.0	173	5.8	8'886	100.0	949	12.0

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile.